

visé cette somme en parts égales ou presque égales, d'après le nombre d'accusés, et avait fourni ce rapport, qui a été déposé tel que. Ce fonctionnaire n'avait qu'un seul moyen d'établir le montant des frais au sujet des diverses enquêtes, c'était de diviser le compte également, comme je l'ai indiqué.

M. McKENZIE: Le ministre va être surpris de voir que les comptes comprennent tant pour traversée, tant pour dîner, etc., dans chaque cas, je ne vois pas comment les fonctionnaires du ministère pouvaient faire ces inscriptions.

L'hon. M. REID: Les états déposés comprenaient: Allocations pour frais de subsistance, cinq jours, \$15, et ainsi de suite.

M. McKENZIE: L'honorable ministre voudrait-il fournir des détails concernant les six états dont j'ai parlé?

L'hon. M. REID: J'ai fourni à l'honorable député les renseignements que j'ai reçus au ministère. On m'a dit que ce compte avait été divisé comme je l'ai indiqué. L'honorable député déclare que M. Duchemin a inscrit dans son état de compte six jours d'ouvrage au sujet d'une enquête tenue en une seule journée, celle du 6. Si l'honorable député veut bien jeter un regard sur la lettre de M. Duchemin en date du 21 juin, il verra que, le 2 septembre, M. Duchemin s'est rendu de Sydney à Sydney-Mines, s'est entretenu avec McCormick et a dressé le rôle des enquêtes à faire, et ainsi de suite.

M. McKENZIE: Cela est étranger à l'affaire dont je parle.

L'hon. M. REID: Je suis surpris de ces paroles. M. Duchemin déclare, dans sa lettre, qu'il a voyagé, qu'il a signifié des subpœnas, etc., à différents jours.

M. McKENZIE: J'étais présent à l'enquête tenue le 2 à Sydney-Mines et à Sydney, deux localités situées seulement à une distance de 12 milles de Grand-Bras-d'Or.

L'hon. M. REID: M. Duchemin dit que le 2 il a eu un entretien avec M. McCormick.

M. McKENZIE: Mais le décret du conseil ne lui alloue rien pour cela.

L'hon. M. REID: Je diffère d'opinion avec l'honorable député à ce sujet.

M. McKENZIE: Il ne touche rien pour ouvrage préliminaire.

L'hon. M. REID: Je ne veux pas être injuste à l'égard de l'honorable député, mais d'après le décret du conseil, il me paraît que si un commissaire emploie son

temps à signifier des subpœnas et à franchir de longues distances pour s'entretenir avec des gens qui connaissent la question faisant l'objet de l'enquête, il a certainement droit à une rémunération pour le temps qu'il a ainsi employé.

M. McKENZIE: Que l'honorable ministre veuille bien me permettre. . .

Quelques VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a soumis sa question à la Chambre. C'est au ministre d'y répondre, et je ne crois pas que l'honorable député puisse entreprendre de la discuter.

L'hon. M. REID: M. Duchemin dit dans sa lettre qu'il a été employé le 2, le 4, le 5, le 6, le 7, le 9, le 11, le 12 et le 13. Cependant, il ne demande le paiement de ses services que pour six jours, c'est-à-dire pour le 2, le 4, le 5, le 6, le 7 et le 9. Les dossiers du ministère établissent qu'il a été employé le 9, c'est-à-dire le jour où il a expédié son dernier rapport. Il n'a pas fait de fausse déclaration. Il a envoyé un état de compte pour les jours où, selon moi, il a été vraiment employé au sujet des affaires qu'il avait à examiner. Il avait droit à être rétribué pour ses services, dans ces occasions-là. Je trouve injuste qu'un député fasse penser à la population de la Nouvelle-Ecosse que M. Duchemin a commis un acte frauduleux. Il n'en est rien, et s'il était coupable il n'aurait pas reçu la somme qu'il a demandée pour ses services.

M. CARROLL: M. Duchemin a été accusé publiquement de fraude à ce sujet, dans la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. REID: Je ne l'ai jamais entendu dire. S'il en est ainsi, je puis difficilement comprendre comment il se fait qu'il n'ait pas répondu sans retard à l'accusation.

M. SINCLAIR: Le ministre ne trouve-t-il pas étrange qu'on ait envoyé un compte pour six jours d'ouvrage au sujet d'une enquête qui a pris seulement trois heures. S'il est permis à cet homme de présenter des comptes de cette façon-là où s'arrêtera-t-il? Qu'est-ce qui l'empêchera de réclamer le paiement de dix ou vingt jours d'ouvrage, tout aussi bien que de six, en disant qu'il a pris dix ou vingt jours pour parler à quelqu'un d'une affaire.

L'hon. M. REID: Cette question est faite à propos, et je voudrais dire à l'honorable ministre ce que j'en pense. Je sais certaines causes que le tribunal a réglées en deux